

# Des nouvelles consignes pour simplifier le tri

**A partir du 1er Juin 2014**, tous les emballages ainsi que tous les papiers pourront être déposés dans le bac dédié au tri ou dans les sacs jaunes.

## ✓ Première nouveauté : des consignes de tri élargies

**Tous les emballages** en plastique seront désormais acceptés dans le bac jaune, sans exception. L'acier, l'aluminium et le carton continueront à se mettre dans le bac de tri.

## ✓ Seconde nouveauté : les papiers mélangés avec les emballages

Pour trier vos papiers, vous n'aurez désormais plus besoin de vous rendre dans un point d'apport volontaire. Il suffira de les déposer dans un bac jaune, avec vos emballages.



# La collecte du tri sélectif

**Attention**, nous vous demandons de sortir votre bac ou votre sac jaune le **mardi soir** (collecte le mercredi matin).

**Dans le bac ou le sac jaune**, on doit :

- ✓ Mettre les emballages et les papiers "**en vrac**".
- ✓ **Ne pas mettre de sac noir**, systématiquement refusé au centre de tri.
- ✓ **Ne pas mettre de verre**.

## Règlement de collecte

Pour tous les ménages collectés en **porte à porte** :

- ✓ Sortir les poubelles **la veille du jour de collecte** à partir de 21h.
- ✓ Présenter les conteneurs uniquement **lorsqu'ils sont pleins**.
- ✓ **Rentrer les bacs** après la collecte.
- ✓ **Se renseigner** préalablement auprès de notre service quand le ramassage tombe **un jour férié**, pour savoir si la collecte des déchets est assurée ce jour-là.

## Les services du Pôle valorisation des déchets

### • Un service Allo Encombrants pour vos objets volumineux

Attention, seuls **les meubles et les gros objets de la maison** sont considérés comme encombrants. Les gravats, les déchets résultant de la construction et les déchets verts ne relèvent pas des encombrants. Vous devez les amener dans les déchèteries par vos propres moyens.

### • Un réseau de trois déchèteries

Ce service est mis à disposition gratuitement pour les administrés du territoire Cœur du Var. Les déchets des professionnels sont aussi acceptés sous certaines conditions.

### • La dotation de bacs et de sacs

**Collecte en porte à porte (conteneurs individuels) :**

- Dotation de poubelles pour les ordures ménagères et le tri sélectif.
- Livraison de sacs jaunes à domicile à la demande.

**Collecte en apport volontaire (conteneurs collectifs) :**

- Dotation de sacs de pré-collecte pour le transport de vos emballages.



*Afin de respecter votre cadre de vie, nous vous demandons d'être vigilant quant à ces changements.  
Merci de votre compréhension.*